

La stellaire des marais (*Stellaria palustris* Ehrh. ex Hoffm.) en Franche-Comté : compléments au bilan stationnel

par Albert Piguet

Albert Piguet, 17 rue Maurice Gillot, F-70000 Navenne
Courriel : albert.piguet@outlook.com

Résumé – Après une présentation de la stellaire des marais, les informations recueillies en 2020 lors de l'élaboration du bilan stationnel de ce taxon en Franche-Comté sont complétées par des données glanées en 2021 et 2022. Une stratégie de préservation de la stellaire des marais en Franche-Comté est esquissée.

Abstract – After a presentation of the marsh stitchwort, the informations collected in 2020 during the preparation of the assessment of the localities of this plant in Franche-Comté (France) are completed with new data of 2021 and 2022. A strategy meant to preserve the marsh stitchwort in Franche-Comté is outlined.

Zusammenfassung – Nach der Beschreibung der Sumpf-Sternmiere, werden die Informationen gesammelt in 2020 während der Vorbereitung der Bilanz der Ortschaften dieser Pflanze in der Franche-Comté (Frankreich) durch Daten aus den Jahren 2021 und 2022 ergänzt.

Mots-clés : *Stellaria palustris* Ehrh. ex Hoffm., bilan stationnel, répartition géographique, préservation, Franche-Comté.

Keywords : *Stellaria palustris* Ehrh. ex Hoffm., assessment of localities, geographical distribution, preservation, Franche-Comté.

Schlüsselwörter : *Stellaria palustris* Ehrh. ex Hoffm., Bilanz der Ortschaften, geographische Verteilung, Erhaltung, Franche-Comté.

Référentiel taxonomique utilisé : TaxRef v.16.

De 2019 à 2021, j'ai suivi une formation universitaire « hébergée » par l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) et « patronnée » par la Société Botanique de France (SBF). Dans ce cadre institutionnel, j'ai procédé à l'élaboration du bilan stationnel régional de la stellaire des marais, *Stellaria palustris* Ehrh. ex Hoffm., sur le territoire de Franche-Comté, pour le compte du Conservatoire Botanique National de Franche-

Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI) qui m'a accueilli comme stagiaire. Ce bilan s'inscrit dans le programme de connaissance de la flore rare et menacée du Conservatoire botanique ; une convention a été contractualisée entre le CBNFC-ORI et l'UPJV.

Le présent article donne une description précise de la stellaire des marais, sur les plans morphologique, écologique et phylogénétique mais

également sa répartition, son inscription dans les dispositifs législatifs de protection de la nature et sa vulnérabilité au sens « UICN » du terme. Les principaux résultats du bilan stationnel (Piguet, 2020) sont repris et sont complétés par des informations nouvelles recueillies en 2021 et 2022.

La stellaire des marais (*Stellaria palustris* Ehrh. ex Hoffm.)

Nomenclature binomiale et synonymie

En 1790, la stellaire des marais fait l'objet d'une désignation sans description par Jakob Friedrich Ehrhardt, reprise un an plus tard par Georg Franz Hoffmann qui présente une diagnose valide. Cette description fait entrer le taxon dans le système de nomenclature binominale sous le nom de *Stellaria palustris* Ehrh. ex Hoffm.

Outre ce binôme, la stellaire des marais est affublée de douze synonymes tant pour le terme générique que pour le nom d'espèce : le plus courant est *Stellaria glauca* With., attribué par William Withering en 1796 ; il fait référence à la couleur vert pâle tirant sur le bleu du feuillage.

On la trouve également sous les dénominations suivantes : *Stellaria dilleniana* Moench, *Stellaria graminea* var. *palustris* Roth, *Stellaria palustris* Retz., *Stellaria laxmanii* DC., *Larbrea palustris* (Retz.) Fuss, *Stellaria barthiana* Schur, *Stellaria heterophylla* Magnin, *Stellaria litigiosa* Magnin, *Stellaria moenchii* Magnin, *Stellaria palustris* var. *heterophylla* (Magnin) Rouy & Foucaud et *Alsine glauca* (With.) Britton.

La stellaire des marais appartient à la famille des *Caryophyllaceae*.

Selon le système « classique » de Cronquist (1981), elle est classée dans le règne des Végétaux, l'embranchement des Magnoliophytes, la classe des Magnoliopsidées et l'ordre des Caryophyllales.

La classification phylogénétique développée par l'Angiosperm Phylogeny Group (APG IV), dont

on peut consulter les fondamentaux dans l'abrégé de pharmacie, publié par Dupont & Guignard (2015) et dans l'ouvrage sur la classification phylogénétique des êtres vivants de Lecointre & Le Guyader (2013), place ce taxon dans le règne des *Archaeplastidaeae* (*Plantae*), l'embranchement des *Embryophyta* (plantes terrestres). Les arbres phylogénétiques proposés par Lecointre G. & Le Guyader H., donnent une position précise de la famille des *Caryophyllaceae* dans ce système phylogénétique des clades.

Position systématique selon APG IV ¹

Domaine : *Eucaryotes*

Règne : *Archaeplastidaeae* (*Plantae*)

Clade : *Chlorobionta* ou *Viridiplantae* (plantes vertes)

Embranchement : *Embryophyta* (plantes terrestres)

Clade : *Hemitracheophyta* (plantes vasculaires)

Clade : *Spermatophyta* (plantes à graines)

Clade : *Magnoliophyta* ou *Angiospermae* (plantes à ovaires)

Clade : *Mesangiospermae*

Classe : *Eudicotyledonae*, Triaperturées ou Tricolpées

Grade : préastéridées

Ordre : *Caryophyllales*

Clade : *Curvembryales* (*Caryophyllales* vraies)

Famille : *Caryophyllaceae*

1. Remarques : l'abondance des clades dans ce système ne permet pas d'attribuer un terme précis pour chaque niveau, néanmoins on conserve les dénominations classiques de règne, embranchement, classe, ordre et famille pour les niveaux caractéristiques.

Le terme de grade est employé quand la situation phylogénétique n'est pas encore éclaircie, le groupe n'est pas monophylétique et nécessite des investigations complémentaires. L'initiale en majuscule est proscrite pour les noms de grade.

Étymologie

Le nom de genre *Stellaria* dérive du latin *stella* qui signifie étoile (cinq pétales étalés comme une étoile à cinq branches). Le nom d'espèce *palustris* vient du latin *palus* (marais) et *paluster* (marécageux).

On peut donc traduire littéralement *Stellaria palustris* par « étoile des marais ».

Description morphologique et éléments de reconnaissance

Il s'agit d'une plante herbacée, vivace, de 15 à 70 cm de haut et de teinte glauque. Sa tige grêle et anguleuse est radicante à la base, elle se redresse puis se ramifie pour se terminer en une inflorescence de type « cyme bipare » (figure 1).

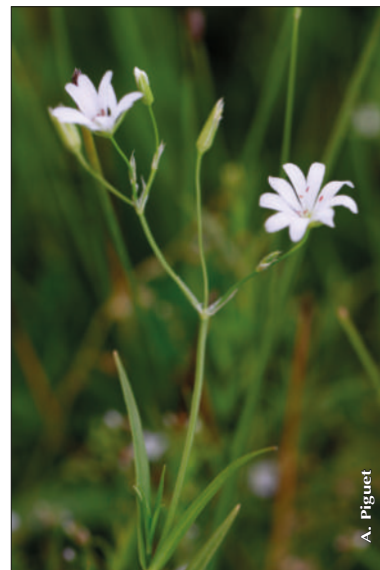


Figure 1 : stellaire des marais (cyme bipare caractéristique de la famille).

Ses feuilles opposées n'ont pas de pétiole, elles sont lancéolées à linéaires, lisses et à nervation parallèle.

Son inflorescence plutôt pauciflore (une dizaine de fleurs maximum) est caractérisée par des bractées scarieuses et non ciliées.

Ses fleurs s'épanouissent à l'extrémité d'un long pédicelle fin. De symétrie radiale, le périanthe est constitué de cinq sépales lancéolés, aigus, d'environ 5 mm de long (toujours plus court que les pétales), à trois nervures saillantes, et de cinq pétales blancs et profondément bifides (presque bipartites) mesurant de 7 à 18 mm. Au centre de ce périanthe, on observe deux cycles de cinq étamines à filet blanc et anthère brun-rouge. L'ensemble cerne un pistil de forme ovoïde arrondie à légèrement allongée, surmonté par trois stigmates blancs et filamenteux (figures 2 & 3).

Après fécondation, le pistil évolue en une capsule trilobulaire à peine plus longue que le calice, qui s'ouvre par six valves, pour libérer de nombreuses graines de petite taille.

La stellaire des marais peut être confondue avec la stellaire graminée, *Stellaria graminea*, les deux espèces cohabitent parfois ; *Stellaria palustris* se distingue par des fleurs plus grandes, par la taille des sépales (5 à 7 mm chez la stellaire des marais contre 3,5 à 5 mm chez la stellaire graminée) et par les bractées et les feuilles supérieures glabres alors que celles de la stellaire graminée sont ciliées. L'inflorescence de *Stellaria graminea* est multiflore, plus de 15 fleurs sur les tiges robustes contre moins de 10 fleurs pour *Stellaria palustris* (figure 4).

Biologie

Cette plante est une hémicryptophyte qui atteint son plein développement vers la fin du printemps (mai) et en été. Durant la période allant de septembre à mars de l'année suivante, ne subsistent que les organes souterrains.

Au printemps, la tige se développe d'abord au ras du sol puis elle est ascendante. Cette tige grêle utilise



Figure 2 : détail de la fleur.

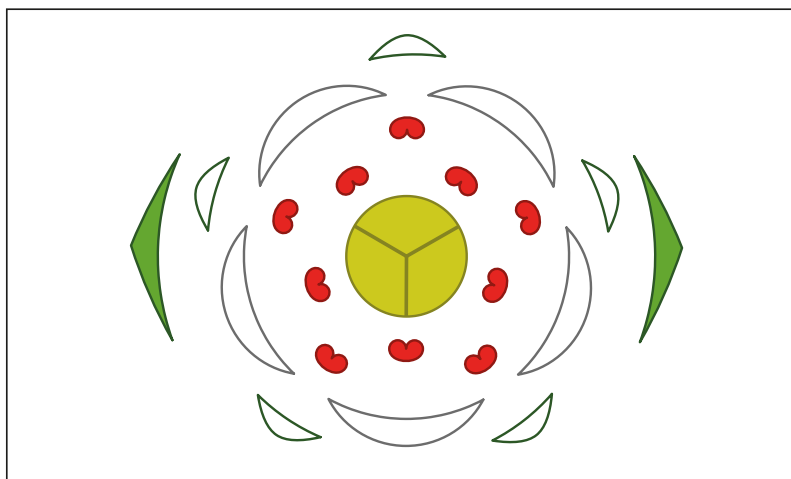


Figure 3 : diagramme floral.



Figure 4 : *Stellaria graminea*.

les plantes voisines pour chercher des « appuis » afin d'aller étaler son inflorescence au-dessus de la strate herbacée. La floraison se déroule de mai à juillet suivant l'altitude ; d'après les informations enregistrées avec une date précise dans la base Taxa, la floraison la plus précoce est notée le 4 mai dans la basse vallée de la Lanterne et la plus tardive est mentionnée un 1^{er} septembre dans le Haut-Doubs. Toutes les fleurs ne s'ouvrent pas en même temps ce qui étale la période de floraison pour un même individu.

Lors de la floraison, on observe des insectes en visite sur les fleurs et qui procèdent au transport du pollen d'une fleur à l'autre et d'un individu à l'autre (figure 5).

Les fleurs sont protandres c'est-à-dire que le pollen arrive à maturité avant les ovules ; ce qui évite l'autofécondation et permet un brassage génétique dans les populations. Dès la fin du printemps, il semble que la base des tiges se nécrose (figure 6).

La plante produit des graines assez rapidement pour assurer sa pérennisation ; la capsule mûre laisse choir son contenu de graines au sol, à proximité du pied mère (barochorie). Ces graines de très petite taille peuvent germer sur place ou être transportées par les eaux de crues sur de longue distance.

La partie souterraine permet à la plante de recommencer sa phase aérienne l'année suivante. À la fin de l'été (septembre), il ne reste aucun indice permettant d'attester de la présence de l'espèce sur le site (observations personnelles sur trois sites visités où la plante a été repérée en relative abondance). Il en va de même après le fauchage de la prairie.



▲ Figure 5 : pollinisateur (syrphe) en approche d'une fleur.



▲ Figure 6 : partie inférieure de la tige.

Répartition géographique

La stellaire des marais est une plante de répartition eurasiennne ; on la trouve de l'Europe boréale à l'Europe moyenne. Elle ne pénètre pas beaucoup en secteur méditerranéen. Elle existe également en Asie occidentale et centrale jusqu'en Inde ; à noter une mention de sa présence en Australie (Coste H, information relayée dans eFlore de TelaBotanica).

En France, elle est présente au nord d'une ligne allant de la Vendée au lac Léman. Le site SI Flore de la fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN, 2016) fournit une carte de sa réparti-

tion française. Elle semble très rare dans le Limousin. Dans la moitié sud du territoire métropolitain, sa présence reste à confirmer dans les départements des Alpes-Maritimes (06) et de l'Ariège (09) ; elle fait l'objet de quelques mentions en Ardèche (07), dans le Cantal (15), le Lot-et-Garonne (47) et les Pyrénées-Atlantiques (84). Elle est aussi connue de quelques localités dans le département de la Loire (42) et surtout dans le Rhône (69) en liaison avec le couloir Saône-Rhône.

En Franche-Comté, l'espèce est connue de manière contemporaine (après 2000) de trois départements sur quatre. Une donnée ancienne de 1856 (Contejean, 1856) et une mention non datée dans Prost (2000) suggèrent une présence ancienne dans le Territoire de Belfort (90) mais les prospections récentes menées dans ce département n'ont pas permis de la retrouver (Brugel & Dehondt, 2007 ; Hennequin, 2019).

Réglementation

Sur le plan international, ce taxon ne figure dans aucun texte ou directive de protection de l'environnement.

De même, en France, l'espèce n'est pas inscrite sur la liste nationale des espèces végétales protégées sur tout le territoire métropolitain de l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par les arrêtés ministériels du 15 septembre 1982, du 31 août 1995, du 14 décembre 2006 et du 23 mai 2013.

En revanche, la stellaire des marais est inscrite sur la liste des espèces végétales protégées des anciennes régions Alsace, Franche-Comté², Île-de-France, Lorraine, Nord-Pas-

² Pour la Franche-Comté, il s'agit de l'arrêté ministériel du 22 juin 1992, complétant la liste nationale.

de-Calais, Pays-de-Loire, Picardie et Rhône-Alpes.

Outre son statut d'espèce protégée par la loi en Franche-Comté, ce taxon fait partie des espèces déterminantes pour la caractérisation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dans cette même région, mais également dans les régions Alsace et Champagne-Ardenne.

En région Aquitaine, la stellaire des marais figure dans la liste des espèces sensibles (Caze & Leblond, 2016).

Menaces

La stellaire des marais est classée VU (vulnérable) selon les critères UICN en France et en Franche-Comté. À ce titre, elle figure sur la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (UICN *et al.* 2018) et sur la liste rouge de Franche-Comté (Ferrez *et al.*, 2014).

Informations connues sur le taxon en 2019

Une extraction des localités de ce taxon, répertoriées dans la base de données Taxa © SBFC - CBNFC-ORI sert de point de départ à l'élaboration du bilan stationnel. Les localités sont identifiées au niveau communal, parfois un toponyme de lieu-dit figurant sur les cartes IGN série bleue au 1/25 000ème complète la description et, pour les sites les plus récemment enregistrés, on a des coordonnées GPS.

Une projection des communes où l'espèce est citée sur un fond de carte topographique de la Franche-Comté permet de visualiser l'organisation des populations comtoises de la stellaire des marais ; se dégagent 6 pôles géographiques numérotés de 1 à 6, autour desquels gravitent

une douzaine de sites marginaux (figure 7).

Ces informations conduisent à élaborer un plan de prospection des localités afin de contrôler l'existence ou la disparition du taxon.

Un bordereau de relevés permet de consigner les informations recueillies pour chaque localité (localisation précise avec pointage GPS, description du contexte général, atteintes et menaces constatées ou potentielles, pratiques agricoles et/ou usages des terres, relevé phytosociologique selon la méthode sigmatiste).

Prospections

Entre mai et juillet 2020, j'ai visité la plupart des localités identifiées dans la base de données. La campagne de prospections débute le mardi 19 mai 2020. Une météo particulièrement « radieuse » a permis aux agriculteurs de pénétrer dans les prairies inondables les plus humides et engorgées par l'eau pour y effectuer un fauchage précoce, ces prairies étaient très praticables même avec de gros tracteurs et du matériel lourd. Néanmoins un certain nombre de localités, on fait l'objet du contrôle envisagé avec plus ou moins de réussite ; en

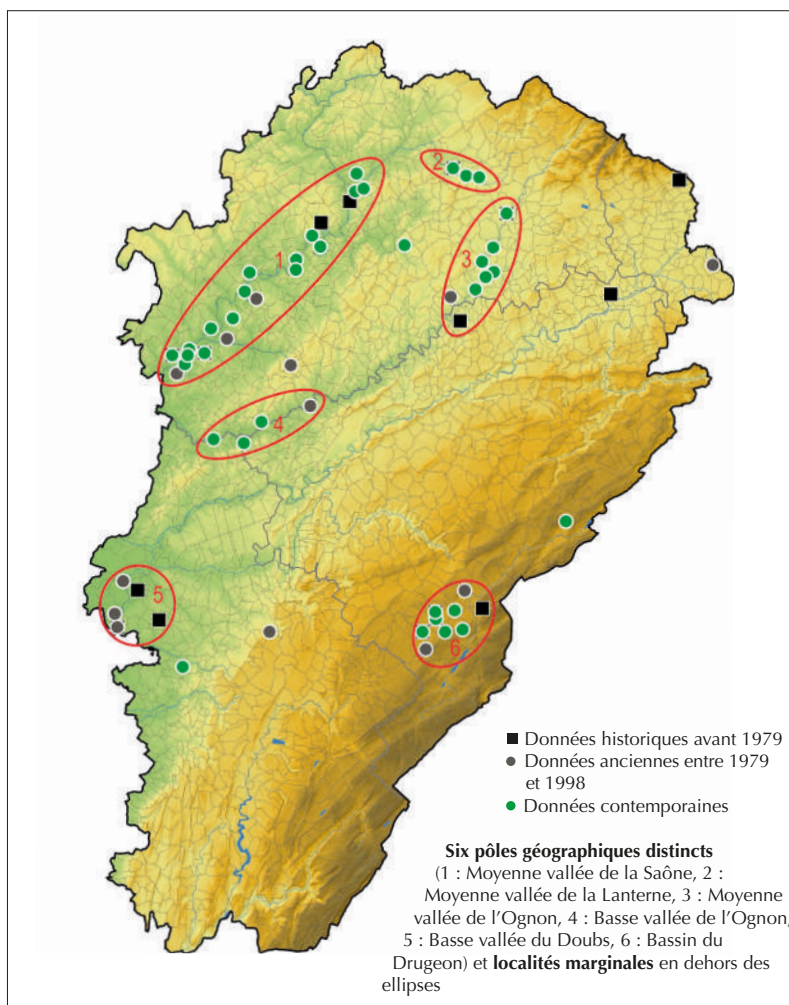


Figure 7 : répartition géographique comtoise de la stellaire des marais connue en 2019, d'après la base de données TAXA.

Sources : © SBFC/CBNFC-ORI-TAXA2023, © IGN – BDTOPO2014, © METI and NASA-ASTER GDEM, © EuroGeoGraphics-EuroGlobalMap Opendata.

effet sur certains sites, le constat a simplement conduit à énoncer si le milieu semblait encore favorable car la prairie avait été fauchée. Sur d'autres sites, la disparition de la stellaire des marais fut clairement actée, principalement à la suite de l'altération du milieu (herbicide, labour et mise en monoculture) ou à la transformation des sites par des aménagements radicaux (gravières, « poldérisation », urbanisation, etc.) ou encore abandon des terres qui se reboisent relativement rapidement. D'autres localités ont été confirmées d'après les dires de botanistes ou de chargés d'étude qui connaissent et suivent certains sites de manière régulière. Enfin quelques localités ont été écartées compte tenu du milieu où elles sont citées et de ce que j'en connais, ou de comptes rendus de prospections publiés récemment (Greffier, 2016 & 2019) ; (tableau I).

Sur la base de ces résultats, une enquête complémentaire a été proposée pour la saison 2021 aux réseaux des botanistes comtois, particulièrement dans les pôles géographiques identifiés ci-haut.

Nouvelles informations en 2021 et 2022

En 2021, dans le bassin du Drugeon, Philippe Roveretto a effectué 18 pointages correspondant à six communes et a confirmé des localités où le fauchage n'avait pas permis d'observer la stellaire des marais en 2020. Toutefois, la stellaire n'a pas été observée récemment sur le territoire de la commune de Bouverans.

En réponse à l'enquête 2021, Michel Hoff de la Société Botanique d'Alsace a transmis une extraction de la base de données « Sophy ». Parmi ces localités, certaines ont été revues en 2020 mais ne sont pas pointées exactement au même endroit selon les coordonnées GPS.

Deux mentions originales ne figurent pas dans Taxa ; ces localités se situent respectivement sur les communes de Mercey-sur-Saône (site connu et confirmé mais dans la commune voisine, le toponyme du lieu-dit est partagé par les deux communes) et Montureux-lès-Baulay (donnée intéressante car située plus vers l'amont sur le cours de la Saône que la zone où j'ai prospecté) ; malheureusement ce site n'a pas pu être validé en 2022, quand j'y suis passé la prairie

avait été fauchée, néanmoins le site paraît favorable.

Les botanistes de la Société Mycologique et Botanique Doloise (SMBD) sous la houlette de Robert Donnet ont effectué diverses prospections dans la basse Vallée du Doubs (communes de Neublans-Abergement, Peseux et Petit-Noir) ; ces recherches ont confirmé les prospections menées par Brendan Greffier (CBNFC-ORI) en 2015 et 2019. Elles laissent augurer la disparition complète de la stellaire des marais dans ce secteur géographique. On peut attribuer cette disparition à des modifications importantes des milieux (intensification des activités agricoles, exploitation de gravières et urbanisation).

Plus chanceux fut Christophe Hennequin (CBNFC-ORI) dans le secteur sous-vosgien (vallée de la Lanterne). Il a permis de confirmer trois localités visitées en 2020 mais fauchées précocement.

Une étude confiée au CBNFC-ORI et menée par Bérengère Curtit (Curtit, 2022) sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée du Doubs dans le Val de Morteau en amont du Saut du Doubs a conduit aux pointages de nouvelles localités de

Tableau I : stations historiques de stellaire des marais prospectées au cours du bilan stationnel.

Ensembles géographiques	Nombre de communes	Nombre de mentions avant 2019	Nombre de sites prospectés	Nombre de sites où la présence est avérée	Nombre de sites où le milieu semble favorable	Nombre de sites où le milieu est altéré
Vallée de la Saône	20	84	64	17	40	7
Moyenne vallée de la Lanterne	3	5 (+2)	5	0	3	2
Basse vallée de l'Ognon	4	10	3	1	3	0
Moyenne vallée de l'Ognon	8	15	12	3	5	2
Basse vallée du Doubs	4	11	0	0		3
Bassin du Drugeon	9	50	13	13	10	3
Sites marginaux	11	15	2	2		
	59	190 (+2)	99	36	61	17

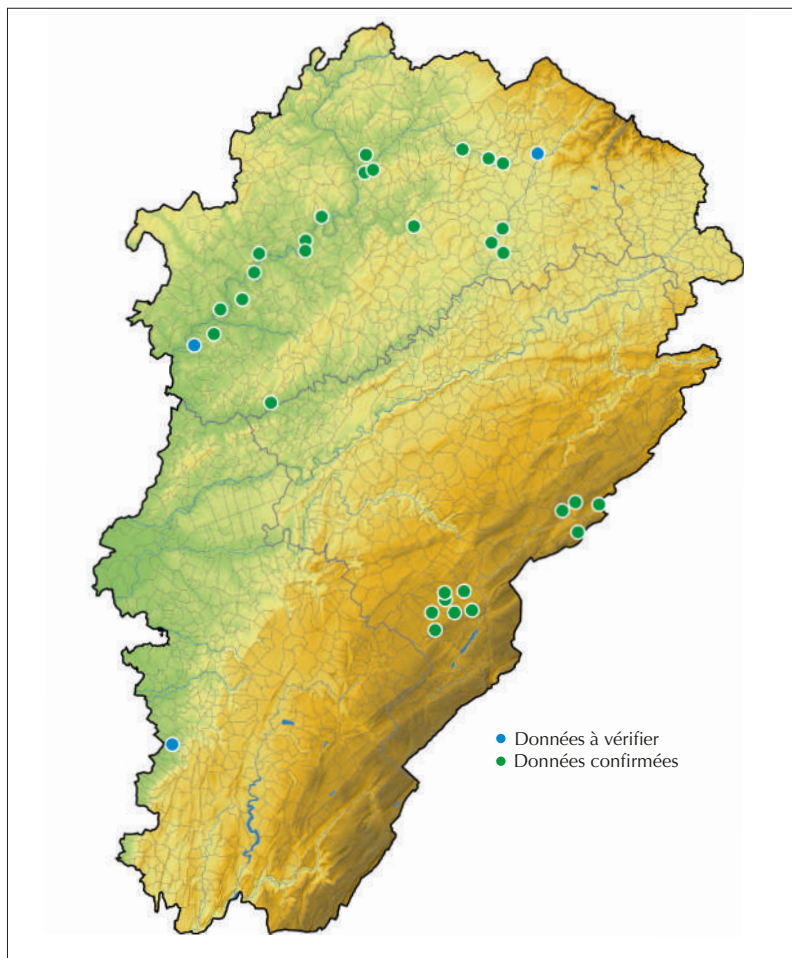


Figure 8 : données actualisées pour la répartition comtoise de la stellaire des marais.

stellaire des marais, portant ainsi le nombre des communes de 1 à 5, rien que dans le périmètre de l'ENS.

Enfin les campagnes de saisie de données à partir des carnets, notes et publications des anciens botanistes ont apporté deux nouvelles localités historiques : l'une à Trenal (39) selon Thévenot (1878) et l'autre à Melisey (70) selon Cardot (1907). Ces mentions demandent à être confirmées par des visites sur site (figure 8).

Mesures de préservation

Les populations comtoises de stellaire des marais ont subi une forte érosion : environ 60% de disparition entre 1950 et 2020. Le taxon se maintient de manière satisfaisante uniquement

dans le bassin du Drugeon (25) et dans la moyenne vallée de la Saône (70).

La stellaire des marais se maintient si le milieu prairial reste dans un état satisfaisant et si des fauches estivales à tardives (à partir de la mi-juillet en plaine et plutôt en août dans les sites plus élevés de la montagne jurassienne) sont instaurées. L'apport d'intrants phytosanitaires ou fertilisants n'est pas favorable à la plante ni aux communautés végétales qui l'hébergent. Suivant les sites, après une étude scientifique préalable, il est possible d'intervenir sur le fonctionnement hydrologique en neutralisant des drains ou en favorisant certaines haies qui ont disparu. Un entretien des mares et le maintien de bordures à touradons voir de franges riveraines relativement éclairées (couvertures arbustive et arborescente lâches) permet également de maintenir

les populations de stellaire des marais. Dans le cas de zones soumises au pâturage, il faut limiter la pression du bétail dans le temps (calendrier) mais également dans le nombre d'animaux.

Enfin, des mesures à caractère administratif (bail rural à caractère environnemental, convention avec des organismes gestionnaires d'espaces naturels, mesures agro-environnementales et climatiques³, arrêté de protection de biotope ou mesure plus forte de type « réserve ») peuvent compléter l'arsenal des dispositifs qui conduisent à la préservation des biotopes à stellaire des marais.

Une stratégie régionale de préservation s'impose et pourrait s'organiser selon 3 axes :

- Présentation et diffusion de l'information dans le milieu agricole via les organismes consulaires (chambre d'agriculture, syndicats et groupements de gestionnaires agricoles, ...). L'article paru dans « La terre de chez nous », revue du monde agricole, en date du vendredi 27 mai 2022 offre un bon exemple de sensibilisation et de présentation de la menace qui pèse sur la stellaire des marais.
- Échanges d'expériences, journées de formation sur le terrain entre l'interprofession agricole et les organismes gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoire d'Espaces Naturels, Réserves Naturelles, etc.) où la stellaire des marais est présente. Des exemples d'actions mises en œuvre en faveur de la stellaire des marais pourraient être présentées.
- Nouvelles prospections afin d'identifier des localités du taxon ; la vallée de la Saône, la vallée de l'Ognon ; les vallées jurassiennes de divers affluents de la Saône (en rive gauche) comme la Seille, l'Ain, la Brenne, etc., n'ont pas encore dévoilé toutes leurs localités de stellaire des marais. Il n'est pas exclu de trouver de nouveaux sites où

³ MAEC.

croît l'espèce, y compris dans des secteurs en marge des grands pôles géographiques cités ci-haut.

Conclusions

La Franche-Comté porte une forte responsabilité dans la préservation de la stellaire des marais, taxon noté VU dans la liste rouge régionale. Cette responsabilité est renforcée par notre position en tête de bassin pour le secteur Saône-Rhône.

Une collaboration avec le milieu agricole s'avère nécessaire et urgente pour conduire une action de préservation des populations de stellaire des marais.

La « bonne santé » des populations du Bassin du Drugeon permet d'envisager une réhabilitation des populations de stellaire des marais du Jura suisse, en collaboration avec nos voisins helvètes ; en effet ces populations sont aujourd'hui totalement éteintes. Un programme de réintroduction peut être mis en place, à l'instar de ce qui se fait pour la saxifrage oeil de bouc, *Saxifraga hirculus*.

Remerciements

Marc Vuillemenot, Yorick Ferrez et toute l'équipe du CBNFC-ORI, Philippe Roveretto (SBFC), Michel Hoff (SBA), Robert Donnet (SMBD & SBFC), Arnaud Mouly (Université de Franche-Comté, Laboratoire de Chrono-Environnement) et Guillaume Decocq (UPJV).

Bibliographie

Brugel E & Dehondt F, 2007. La conservation de la flore menacée ; actions du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, premier bilan. *Nouvelles archives de la Flore jurassienne* 5 : 27-34, Soc. bot. de Franche-Comté, Conservatoire

Botanique de Franche-Comté, Besançon.

Caze G & Leblond N, 2016. Liste des espèces sensibles de la flore vasculaire en Aquitaine dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages (SINP), version 1.0. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

Coste H, 1900. Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. 3 vol. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard, Paris.

Cronquist A, 1981. - An integrated system of classification of flowering plants. Columbia University Press, New-York.

Curtit B, 2022. Amélioration de la connaissance de la flore menacée : *Stellaria palustris* Ehrh. ex Hoffm. et *Rumex aquaticus* L. - ENS des plaines alluviales du val de Morteau - Prospections 2022. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés.

Dupont F & Guignard J-L, 2015. Botanique : Les familles de plantes. 16^{ème} édition, Coll. Abrégés de pharmacie. Elsevier & Masson, Issy-les-Moulineaux.

Ferrez Y (coord.) et al., 2014. Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Franche-Comté. Évaluation du risque de disparition selon la méthodologie de l'UICN. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés, Besançon.

Gargominy et al., 2018. TaxRef v.12, référentiel taxonomique pour la France : méthodologie, mise en œuvre et diffusion. Muséum national d'Histoire naturelle Paris, Rapport Patrimoine 2018-117.

Greffier B, 2016. Réactualisation de données d'espèces patrimoniales non revues récemment en Franche-Comté. Année 2015. Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés. DREAL de Bourgogne - Franche-Comté & Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté, Besançon.

Greffier B, 2019. Étude des trachéophytes du méandre de Mération. Inventaire et recherche d'espèces patrimoniales. Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés, Besançon.

Hennequin C, 2019. Atlas de la flore du Territoire de Belfort. Naturalia publications, Turriers.

Lecointre G & Le Guyader H, 2013. Classification phylogénétique du vivant, Tome 2. Éditions Belin, Paris.

Piguet A, 2020. Connaissance de la flore rare et menacée de Franche-Comté. *Stellaria palustris* Ehrh. ex Hoffm. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés Besançon.

Piguet A, 2022. Réalisation du bilan stationnel de la Stellaire des marais (*Stellaria palustris* Ehrh. ex Hoffm.) en Franche-Comté. Mémoire de Diplôme Universitaire de « Botanique de terrain », Université de Picardie Jules Verne Amiens, Société Botanique de France Paris, Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés Besançon.

Tison J-M & De Foucault B (coords), 2014. Flora Gallica. Flore de France. Biotope, Mèze.

UICN France, Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, Agence Française de la Biodiversité & Muséum National d'Histoire Naturelle, 2018. La liste rouge des espèces menacées en France Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine, Paris.

Vuillemenot M, 2022. La Terre de chez nous, Stellaire des marais : une plante menacée des prairies humides, édition du vendredi 27 mai 2022 Franche-Comté.

Sites internet consultés

CBNFC - ORI : <http://cbnfc-ori.org/actualite/cbnfc>

Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Infoflora (Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse) : [https://www.infoflora.ch/fr/\(consulté le dimanche 16 janvier 2022\)](https://www.infoflora.ch/fr/(consulté le dimanche 16 janvier 2022)).

INPN Muséum d'histoire naturelle : <https://inpn.mnhn.fr/accueil> (consulté le mercredi 18 mai 2022).

Tela Botanica - eFlore : <https://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-66259-synthese> (consulté le vendredi 15 juillet 2022).

SIFLORE : <http://siflore.fcfn.fr/> (consulté en mars 2022).